

Conseil communal du 8 juin 2022

Présents:

C. MOES, A. MOSEL-KNEIP, échevins;

F. BOHLER, D. FREYMANN, J.-P. LICKES,
G. ROBERT, M. ROEMER, N. ZIGRAND,
conseillers;

P. REISER, secrétaire communal.

Absents (excusés):

S. HOFFMANN, bourgmestre,
Ch. BOULANGER-HOFFMANN, échevin,

J. CARELLI, R. FRANK,
A. PEREIRA TINOCO, M. STEINBACH,
conseillers.

(Séance à huis clos)

Organisation scolaire 2022-2023

• Propositions de réaffectation de
personnel enseignant – Liste 1

Le conseil communal propose les
réaffectations suivantes:

- Monsieur Ben CARELLI au poste
provisoire de surnuméraire (100%),
année scolaire 2022-2023, cycles
2-4.
- Madame Danielle THILL au poste
provisoire de surnuméraire (100%),
année scolaire 2022-2023, cycles
2-4.
- Madame Sonja STELAND au poste
provisoire de surnuméraire (50%),
année scolaire 2022-2023, cycle 1.

A défaut de candidature au poste
provisoire de surnuméraire (50%),
année scolaire 2022-2023, cycles 2-4,
une proposition de réaffectation au
poste en question n'est pas possible.

**Réduction de stage d'un fonctionnaire
B1 et prolongation du service
provisoire (en attente des résultats
officiels des examens en vue de la**

nomination définitive)

Accord d'une réduction de stage à
Madame Annick KAYSER, rédacteur
au secrétariat communal avec effet
rétroactif au 1^{er} octobre 2021.

Départ en retraite d'un fonctionnaire au 1^{er} janvier 2023

Accord de la démission honorable
de Madame Christiane LUDÉS de ses
fonctions avec effet au 1^{er} janvier
2023 pour faire valoir ses droits à la
pension.

(Séance publique)

Création de postes

Décision unanime de créer les postes
suivants :

- 1 poste d'assistant social
(fonctionnaire communal, A2) à tâche
complète pour les besoins du futur
service logement et du social;
- 1 poste de rédacteur communal
(fonctionnaire communal, B1) à tâche
complète pour les besoins du futur
service logement et du social;
- 1 poste de rédacteur communal
(fonctionnaire communal, B1) à
tâche complète pour les besoins du
secrétariat communal, en vue de
remplacement anticipé du départ à la
retraite d'un rédacteur au 1^{er} janvier
2023.

**Règlement communal instituant
un régime d'aides financières aux
personnes physiques concernant
la promotion de la durabilité, de
l'utilisation rationnelle de l'énergie
et des ressources naturelles et
de la mise en valeur des énergies
renouvelables dans le domaine du
logement**

Décision unanime de reporter ce point
sur une prochaine réunion.

École de musique

• Organisation scolaire provisoire
2022-2023

Approbation unanime au montant brut
de 245.953,03€. Subside étatique à
prévoir +/- 60%.

• Fixation des tarifs en matière de
l'enseignement musical

Décision unanime de fixer, à
partir du 1^{er} septembre 2022, les
droits d'inscription en matière
d'enseignement musical suivants pour
tous les cours ne bénéficiant pas de
la gratuité prévue par la nouvelle loi
sur l'enseignement musical dans le
secteur communal (taxes harmonisées
au niveau régional):

cours	par branche
cours individuels	100€
cours collectifs enfants (<18 ans)	75€
cours collectifs adultes (à partir de 18 ans)	100€
Musique de chambre (enfants/adultes)	100€

État des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2021

Approbation unanime. L'état se
présente comme suit: Total arrérages:
52.460,06€/ Total décharges proposées:
9.722,86€/ Total restants à poursuivre:
42.737,20€

Comptes 2018, 2019 et 2020 de la commune

Approbation unanime des comptes des
exercices précités.

Urbanisme

• Convention d'exécution du PAP rue
Bourg à Eischen

Approbation unanime de ladite

convention concernant les modalités relatives aux infrastructures publiques (réseaux publics, voirie, ...) dans le cadre du PAP en question.

- Modification ponctuelle du PAP «Millebaach» à Eischen

Approbation unanime de ladite modification ayant trait à la modification du gabarit et du nombre d'unités de logements d'un lot.

- Projet de compromis d'échange de terrains - Gaichel

Avis favorable unanime quant au projet du compromis, ayant trait à un échange de terrains entre la commune et la société Genius Loci au lieu-dit Gaichel.

Règlements de circulation

- Règlements temporaires (confirmation par le conseil communal)

Confirmation unanime de règlements d'urgence temporaires de circulation du collège échevinal.

- Règlement communal général de circulation de la commune

Limitation de la vitesse maximale autorisée à 30km/h sur la voirie vicinale dans les localités de la commune

Décision unanime de limiter la vitesse maximale à 30 km/h sur toutes la voirie communale dans les localités de Greisch, Hobscheid, Roodt et Septfontaines, exceptées les rues déjà pourvues d'autres réglementations spécifiques («Zone 30», «Zones de rencontre/résidentielle»), ceci par analogie à l'introduction et l'approbation de cette même réglementation pour la voirie vicinale dans la

localité d'Eischen (décision conseil communal du 21 octobre 2021).

Règlementation de la sortie de la rue Millebaach (intersection avec la rue de l'École) à Eischen

Décision unanime d'ajouter au règlement général de circulation la cession de passage à la sortie de la rue Millebaach à Eischen aux conducteurs dans les deux sens sur la rue de l'École (signalé par le panneau B,1).

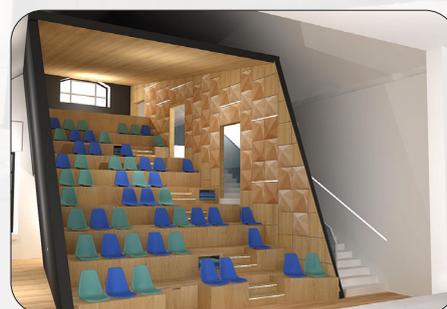


Décompte du projet de réfection du pont sur l'Eisch au lieu-dit «Baafelt»

Approbation unanime du décompte au prix total de 361.823,71€ (devis voté: 371.000€). Pour rappel que ce projet est cofinancé par les syndicats intercommunaux SEBES et SES, ainsi que par la commune de Koerich.

Réagencement Salle Union - vote de l'avant-projet détaillé

Approbation unanime du projet au devis total de 1.450.000€ TTC (travaux et honoraires inclus). Le projet, concernant la grande salle avec scène, consiste en la construction de gradins avec 75 places assises, la réalisation de mesures acoustiques, installation d'une sonorisation adéquate pour entre autre aussi de représentations de théâtre, l'installation d'un système audiovisuel (projecteur, écran) et l'installation d'un système de ventilation. Ce réagencement vise une utilisation



plus polyvalente et fréquente de ladite salle.

Projet de voirie - Grand-Rue à Eischen (vote de l'avant-projet détaillé)

Approbation unanime du projet au devis total de 2.100.000€ TTC.:

- Réaménagement de la voirie publique (trottoirs, chaussée) avec plantations supplémentaires;
- Renouvellement de l'éclairage public;
- Remplacement des vannes de la conduite d'eau potable;
- Renouvellement de la dalle en béton sur la canalisation du cours d'eau «Bech».

(voir plan)

Fixation du taux multiplicateur de l'impôt commercial communal 2023

Fixation unanime à 300% (même taux qu'en 2022).

Fixation des taux multiplicateurs de l'impôt foncier 2023.

Fixation unanime (mêmes taux qu'en 2022):

- Taux A: 300% (Propriétés agricoles)
- Taux B1: 445% (Constructions industr. ou com.)
- Taux B2: 300% (Constructions à usage mixte)
- Taux B3: 160% (Constructions à autre usage)
- Taux B4: 160% (Maisons unifam., m. de rapport)
- Taux B5: 300% (Immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation)
- Taux B6: 300% (Terrains à bâtir à des fins d'habitation)

Allocation de subsides et prix spéciaux

Décision unanime:

- d'accorder un subside de 150€ à l'association luxembourgeoise du

diabète de même qu'à l'association Pompiers Greisch-Roodt-Simmer, dans le cadre de leur participation (bénévole) à l'occasion de la «Journée de la Santé» organisée en cette année par la commission des sports et loisirs;

- de fixer les prix du concours artistique «Art dans la (nouvelle) commune» organisé au début de l'année par la commune à 250€ par gagnant, dont 3 prix retenus par le jury instauré à cet effet et 1 prix sur base des votes émis par les visiteurs de l'exposition;
- de fixer le prix de 50€ par bon de cadeau distribué à des participants (tirage au sort) à l'action de nettoyage en 2021. 11 bons en tout, ont été remis qui ont été établis au profit des établissements du secteur HORESCA situés sur le territoire de la commune.
- confirmation des critères d'attribution de cadeaux au personnel de la commune (départ à la retraite, anniversaire de service).

Autorisations d'ester en justice

Unanimement, le conseil communal autorise le collège échevinal à ester en juste dans le cadre des affaires suivantes:

- construction illicite d'une clôture le long d'une maison privée dans la rue Tresch à Hobscheid, pour des raisons de sécurité/visibilité;
- grange en ruine dans la rue de Kreuzerbuch à Hobscheid, implantée le long du trottoir, pour des raisons de sécurité et de salubrité.

Projet de voirie – Grand-Rue à Eischen
Straßenprojekt – Grand-Rue in Eischen

